

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de Saint-Julien-Molin-Molette
Séance du 13 mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 13 mars à 20 heures,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Céline Elie, maire.

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 15
Nombre de conseiller-e-s présent-e-s : 13
Nombre de conseiller-e-s absent-e-s : 2

Étaient présent-e-s :

Céline Elie, Isabelle Baas, Fabien Plasson, Patricia Dumas, Nans Perrin, Marie-Christine Chaprier, Christophe Martin, Estelle Trémoulhéac, Christine Robin, Nadège Rivoire, Alexandre Vagnon, Etienne Careil, Paul Thiollière, Noël Fraisse, Pierre Bonnard.

Étaient absent-e-s :

Date de convocation : 07 mars 2023

Secrétaire de séance : Etienne Careil

OBJET : Demande de subvention à la région : Salle des fêtes

Dans le cadre du contrat région qui s'adresse à toutes les communes, pour les projets les plus importants, d'un montant de 100 000€ HT minimum de dépenses subventionnables, le taux de soutien régional sera de 40% maximum, avec une subvention régionale de 40 000 € minimum.

Mme la maire demande au conseil municipal de l'autoriser à présenter un dossier de demande de subvention auprès de la région, pour la tranche 2 des travaux, pour un montant des travaux de 433 678 € HT.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,
AUTORISE Mme la maire à faire une demande de subvention d'un montant de 100 000 €
DIT que les crédits des études sont prévus au budget 2023,
DIT que les crédits des travaux sont prévus au budget 2024.

La maire
Céline Elie



Le secrétaire de séance
Etienne Careil

